

## Informations concernant l'inscription

L'épreuve est ouverte à 9 équipes uniquement.

Les équipes seront constituées de 3 à 6 pilotes.

Le droit d'engagement est fixé à 150 € soit 25 € par pilote.

La date limite d'engagement est fixée au **15 novembre 2011**.

L'attribution d'une place est déterminée selon l'**ordre d'arrivée des bulletins d'engagement complètement remplis avec les droits d'inscription inclus** (le chèque). Le cachet de la poste faisant foi.

Les bulletins d'engagement **complètement remplis avec les droits d'inscription** qui arriveront **après la 9ème attribution seront sur liste d'attente** et le chèque sera renvoyé en cas de non participation.

Les bulletins d'engagement **complètement remplis sans les droits d'inscription seront placés sur liste d'attente** et le paiement sera à effectuer après acceptation de l'engagement par le Comité d'organisation. Mais seul le paiement donnera droit à une réelle participation.

Les bulletins d'engagement **incomplètement remplis avec ou sans les droits d'inscription ne seront pas retenus**.

Le bulletin d'engagement et les droits d'inscription (*chèque à l'ordre de PLANET FOLM*) doivent parvenir à l'adresse suivante :

**INSCRIPTION 24H DU FOLM 2012**  
**PLANET FOLM**  
**10, rue Pierre Mignard**  
**92230 GENNEVILLIERS**

Merci de votre engagement et de votre participation.

**Le Comité d'Organisation**